



## Rib demandé 4 ans après le contrat terminé

-----  
Par Ariane35

bonjour à toutes et à tous,

je remercie les personnes qui voudront bien m'éclairer.

j'ai travaillé pour un hôpital public pendant deux mois (mars et avril 2019). de suite j'ai remarqué une discordance entre le salaire versé sur mon RIB et ma fiche de paie ( différence de 99.67?). j'ai immédiatement prévenu le service paie, contacté également le syndicat pour leur dire cette erreur et qu'ils me devais cette somme. un service s'est même permis de me répondre que j'avais été trop payée.

les mois ont passé et je n'ai plus eu la force de me battre.

cette semaine, rebondissement, la trésorerie me demande gentiment mon RIB pour me verser cette fameuse somme, 4 ans après.

j'ai contacté des avocats mais beaucoup trop cher pour moi (150e l'heure pour discuter du sujet).

j'ai en ma possession tous les mails échangés pour montrer ma bonne foi.

comment dois je procéder pour obtenir dommages et intérêts ?

bien cordialement,

-----  
Par AGeorges

Bonjour Ariane,

Quoi de plus simple ?

Vous leur adressez votre RIB, il vous virent la somme et vous récupérez enfin ce qui vous est dû.

Bien sûr, vous auriez droit à des indemnités de retard de paiement, mais attendez déjà de voir ce qui va vous être viré.

Et sur une petite somme, passer en justice vous fera au moins perdre votre temps ... sinon votre argent.

Notez bien que communiquer un RIB NE PERMET PAS de prendre de l'argent sur votre compte, juste vous en donner, enfin quand on adresse ceci à un hôpital ...

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Pourquoi avez-vous besoin d'un avocat ?

La somme manquante vous sera versée si vous donnez votre RIB.

Posez la question à votre syndicat.

-----  
Par Ariane35

effectivement vous avez raison, je pourrai juste donner mon RIB et tirer un trait sur cette affaire. cependant par principe c'est tout de même lamentable de me les rendre 4 ans après non ?

puis je demander des dommages et interets ?

-----  
Par Ariane35

J'ai besoin d'un avocat pour me défendre vu que c'est comme ca que ca fonctionne en france maintenant.

J'avais déjà contacté le syndicat et malheureusement aucune action concrète

-----  
Par yapasdequoi

Mais vous défendre de quoi puisque vous avez finalement une réponse favorable ?

Il y a des consultations gratuites d'avocats :

-----  
Par Ariane35

vous ne pensez pas que je puisse porter plainte ?  
c'est aberrant de me rendre cet argent 4 après non ?

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

En toute rigueur, vous pouvez demander des intérêts de retard ainsi que des dommages et intérêts en réparation du préjudice qui vous a été causé.

Mais, vu le montant de la somme litigieuse, vous n'avez aucun intérêt à entrer en contentieux. On ne fait pas un procès pour une vingtaine d'euros. Vous y perdriez plus que vous n'y gagneriez.

Votre affaire est purement civile. Une plainte serait classée sans suite.

Le plus simple est de communiquer votre RIB et de passer à autre chose.

-----  
Par AGeorges

Re,

Ariane, un hôpital public est tout de même un endroit où des règles peuvent être appliquées même si cela prend du temps.

Pour ma part, je vous recommanderais :

1. Donnez votre RIB, et attendez de voir la somme qui vous est versée.

2. Si c'est juste ce qui vous est dû, fendez vous d'une petite lettre simple adressé au service expéditeur pour dire que, du fait du retard, des intérêts vous sont dus. Voyez tout de même qu'en comptant 2% par an, vous pourriez difficilement prétendre à plus d'une quinzaine d'euros pour ces intérêts. Quant à des dommages potentiels, pour deux fois moins de 100€, tout ce que vous pourriez invoquer est le temps que vous avez passé et les démarches que vous avez faites pour faire entendre raison à cet hôpital. S'il y a quatre ans, tout cela pourrait passer aux pertes et profits.

Un hôpital a des moyens sans commune mesure avec les vôtres pour faire échouer une demande en justice.

Offrez-vous un petit cadeau avec l'argent récupéré et comme indiqué, passez à autre chose ...

-----  
Par Ariane35

je vous remercie pour tous ces bons conseils,  
vous avez raison, je vais arrêter de perdre du temps avec des futilités.  
vos divers messages m'ont été bien utiles.  
bonne continuation :)